



**DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES ORIENTALES
ARRONDISSEMENT DE CERET**

**DECISION DU MAIRE
N°032/2024**

**Contrats de prestation de formations de Jazz
professionnelles dans le cadre du festival "Sous les
galets le Jazz"**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;
Vu le Code de la commande publique (CMP) et notamment ses articles L. 2123-1 et suivants ;
Vu la délibération n° 14/juin/2020 du Conseil Municipal du 15 juin 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire ;

Considérant la nécessité d'offrir aux habitants de la Ville des animations musicales de qualité durant la période estivale et choisir des formations de Jazz professionnelles dans le cadre du festival « Sous les Galets au Jazz » 2024 ;

Considérant que les montants proposés par les groupes et ensembles musicaux cités ci-après sont conformes aux estimations budgétaires établies pour cet événement ;

Considérant que les groupes et ensembles musicaux suivants :

Dats It Brass band (La Pince à Linge),

Les Accordés Swing (La Clé de Prod),

Brassens en Trompette (Les Enjoliveurs)

Saint Louis Jazz Combo (L-Eventsprod)

ont été choisis en vertu de la spécificité et de la qualité des prestations proposées ;

DECIDE

Article 1 : La Commune conclut une série de contrats de prestation avec :

- L'association La Pince à Linge (pour le groupe Dats Its Brass band), domiciliée à Quartier la Coumète – 65250 HECHES, représentée par Mme Valérie BOUGLON, Présidente, pour une animation musicale le 27 juillet place Paul REIG, pour un montant de 2681,32 € TTC (deux mille six cent quatre-vingt-un euros et trente-deux centimes ;

- La Clé de Prod (pour Les Accordés Swing), domiciliée au 3 avenue Vincent Auriol – 31390 Carbonne, représentée par Mme Denise AIMON en qualité de Présidente pour une animation musicale le 27 juillet place Paul REIG, pour un montant de 3160 € TTC (trois mille cent soixante euros) ;
- La SARL Cie Les Enjoliveurs (pour Brassens en Trompette) domiciliée au 6 place du Sacré Cœur – 12230 Ste Eulalie de Cernon, représentée par M. Thierry CADENET, Gérant, pour une animation musicale le 28 juillet place Paul REIG, pour un montant de 1930 € TTC (mille neuf cent trente euros) ;
- L'association L-Eventsprod (pour le groupe Saint Louis Jazz Combo), domiciliée à 22 rue des anciens métiers – 34160 Galargues représentée par M. Christophe SCAIOLA, Président, pour une animation musicale le 28 juillet place Paul REIG, pour un montant de 2580 € TTC (deux mille cinq cent quatre-vingts euros) ;

Article 2 : Les contrats mentionnés à l'article 1 concernent les prestations musicales et artistiques destinées à l'interprétation de musiques Jazz et apparentées.
Les montants des prestations versées par la Ville incluent les frais de déplacement du prestataire et les frais de restauration.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et la responsable du Service communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Banyuls-sur-Mer, le vendredi 05 juillet 2024

Le Maire,
Jean-Michel SOLÉ

